

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 150 (2005)
Heft: 6-7

Artikel: Sérieuses turqueries. Partie 1
Autor: Gallois, Pierre M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346507>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sérieuses turqueries (1)

Il existe une question turque comme, longtemps, se posa la «Question d'Orient». Une affaire européenne loin d'être résolue, cependant déjà riche d'enseignements. Le problème de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne a mis en évidence les procédés délictueux – eu égard à la pratique de la démocratie – utilisés depuis un demi-siècle pour transformer une expression géographique, elle-même arbitrairement attribuée, en une entité politique qui n'est que bien relativement motivée.

■ **Gén Pierre M. Gallois**

Pratique de la démocratie

A la fin des années 1940, les *pères fondateurs* de l'Europe politique savaient que les peuples de l'Europe de l'Ouest libérée n'étaient pas en mesure de passer des Etats souverains reconstitués à une Europe fédérale qu'à l'image des Etats-Unis d'Amérique, ils souhaitaient instaurer sur cette portion du vieux monde. Leurs ambitions se bornaient à la petite Europe de l'Ouest, celle de l'Union occidentale créée par le traité de Bruxelles (mars 1948), qui deviendra l'Union de l'Europe occidentale en 1954, avec l'inclusion de l'Italie et de l'Allemagne. Aussi leur fallait-il user d'un artifice, par exemple créer des organismes communs dont l'intérêt technique, économique ou financier était assez évident pour rallier les opinions publiques, tout en sachant que le fonctionnement de ces organismes exigerait des pouvoirs supranationaux conduisant peu à peu à l'affaiblissement des Etats, finalement à leur disparition. C'était le cas de la Communauté charbon-acier (CECA),

c'était un des objets de la Communauté européenne de défense (CED), également du Marché commun élargi à l'énergie nucléaire avec la création de l'Euratom et de la Communauté économique européenne mise sur pied par le traité de Rome, apparemment assez anodin pour être aisément ratifié par les assemblées législatives. Ces organismes, les textes qui en fixaient les attributions étaient l'œuvre des politiques et des diplomates, les populations les tenaient pour opportuns, n'étant pas consultées et admettant de ne pas l'être, d'autant qu'elles ne pouvaient se rendre compte de leurs futures implications.

Le procédé a été suggéré par Jean Monnet. Il aura cours tout au long du dernier demi-siècle. Censée se faire au profit des peuples, la «construction européenne» s'est faite et se fera encore sans eux. Il s'agit d'une œuvre d'envergure, trop compliquée pour leur entendement et réservée au *petit monde d'en haut*, selon l'expression usuelle aujourd'hui. Le pouvoir politique spéculait à la fois sur l'ésotérisme de ses activités européennes, la propagande par l'image qu'il contrôlait et le ludisme qu'il encourageait pour poursuivre, sans interventions

des premiers intéressés, son entreprise de démolition de l'Etat-nation.

En ce qui a trait à la France, cette adhésion a souligné les méfaits de l'élection du président de la République au suffrage universel. Bénéficiant de l'onction populaire, le Chef de l'Etat s'estime autorisé à décider de l'avenir de la nation sans se soucier des volontés de la population. Ayant engagé la parole de la France en acceptant de discuter de l'adhésion de la Turquie au sein de l'Union européenne, il est désavoué par la majorité des Français. Au lieu d'être une affaire relevant de l'intérêt supérieur de la nation, la question turque ainsi traitée suscite un rejet populaire fort blessant pour le peuple turc vis-à-vis duquel, bien évidemment, les Français, dans leur ensemble, n'ont aucun motif d'animosité.

Vanité de la «construction européenne»

La crise euro-turque illustre la vanité de la «construction européenne». Ses initiateurs comme ses partisans se sont révélés incapables d'en définir l'espace

géographique et de la doter d'institutions viables.

D'une part, si la géographie a contribué à la formation des Etats par l'environnement spécifique qu'elle offre à la population, elle s'avère incapable de fixer les limites d'un agrégat de peuples différents. D'autre part, un Etat ne peut naître d'un texte ou d'un ensemble de textes institutionnels. Le projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe a abouti à un système tel qu'il n'en a jamais existé de semblable, ne serait-ce que parce que, face à la compétition internationale, la souveraineté ne se partage pas. Expression des volontés de la population, qui permet d'agir conformément à son intérêt, elle ne remplit son objet que dans le cadre d'institutions ayant établi un pouvoir central fort, gérant des divisions administratives et non des nations aspirant encore à l'autogestion et aux manifestations d'une certaine indépendance. Les rédacteurs de ce projet de traité institutionnel devaient savoir qu'ils usaient d'un artifice pour avancer sur la voie d'un fédéralisme intégral, donc de la disparition des Etats-nations, condition de l'efficacité du futur Etat européen, mais condition encore jugée excessive par les populations toujours soucieuses de décider de leur destin.

A l'Assemblée nationale, le débat sur la candidature de la Turquie a été l'occasion, pour certains parlementaires, de proférer quelques perles institutionnelles. M. François Bayrou affirma que «l'idée fédérale n'est pas celle d'un super Etat (...).» La Constitution des Etats-Unis (1787) a, bien au contraire,



Istanbul, au bord du Bosphore.



Le pont qui relie l'Europe à l'Asie.

créé un super-Etat et M. Bayrou doit savoir qu'il siège à Washington. Quant à J.M. Ayrault, il se déclara partisan d'une «Europe fédérale dans une Europe confédérale, architecture que François Mitterrand défendait.» Cette piètre référence aboutit à un système ubuesque dont il n'a jamais existé d'exemple, ce galimatias n'ayant aucun sens. Pas davantage, d'ailleurs, l'affirmation de M. Accoyer soutenant que «l'émergence d'une fédération d'Etats-nations (...) permet à l'Union européenne de peser réellement sur la scène mondiale.» On aimerait savoir où, de par le monde, existe une «fédération d'Etats-nations». Elle ferait triste figure face à des Etats aux institutions rationnelles éprouvées par l'usage au cours des siècles.

L'adhésion, un avantage pour la Turquie ?

Avant de s'interroger sur l'intérêt pour l'Union européenne que présente l'adhésion de la Turquie telle que l'envisagent ses partisans, il convient de savoir si cette adhésion est réellement dans l'intérêt des Turcs.

Certes, 73 % d'entre eux semblent y être favorables. Depuis près d'un demi-siècle, les gouvernements turcs successifs ont demandé avec insistance à être associés, d'une manière ou d'une autre, aux diverses étapes de la «construction européenne». La première démarche officielle remonte à 1959, deux ans seulement après la signature du traité de Rome. A l'époque, il s'agissait bien davantage d'un intérêt économique que d'un dessein



Istanbul: mosquée de Selim.

politique, Ankara tombant dans le même piège que les capitales des pays qui adhéraient à l'Union européenne.

Les économistes turcs reconnaissent aujourd'hui tout à la fois que leur pays a un besoin pressant d'investissements étrangers, de l'accroissement des échanges, de stabilité monétaire, surtout après les fortes secousses financières de 2001. La dette de l'Etat avait atteint 145 milliards de dollars, l'inflation 55 % (11 % au début 2004) le chômage dépassait les 10 % de la population active, le produit national brut par habitant serait d'environ 6700 dollars en parité de pouvoir d'achat et, en valeur, seulement 3400 dollars, soit moins de la moitié du revenu mondial par habitant, moins du dixième du revenu moyen annuel du citoyen américain et le cinquième du revenu du voisin grec. La crise a été si forte que le PIB national turc a reculé de 10 %, le pays frôlant la faillite. Aussi, après l'assistance fournie par le Fonds

monétaire international (30 milliards de dollars en deux ans), la manne communautaire, au moins 25 milliards de dollars annuels, serait-elle la bienvenue.

Egalement souhaité par une fraction de la population turque, l'apport politico-social de l'Union européenne, amenuisant l'intervention de l'armée dans les affaires de la nation. Si le kémalisme est mort et, avec lui la laïcité, l'islamisme modéré lui a succédé (Allah est devenu modérément grand, plaisant les humoristes); les militaires y font rempart. Mais, rejetant le rôle politique de l'armée, l'Union européenne se prive d'un allié dans son combat contre un islamisme visant, à terme, l'instauration d'un régime théocratique, d'où un certain embarras à Bruxelles.

De son côté, l'importante minorité kurde (15 millions de personnes) voit dans l'adhésion à l'Union européenne la perspective d'une parcellisation, d'une régionalisation du territoire, com-

me les aiment Berlin et Bruxelles. Par conséquent, elle spéculé sur le bénéfice d'une certaine autonomie vis-à-vis d'Ankara, autonomie à laquelle, au nom de l'unité nationale, l'état-major de l'armée est opposé.

Reste à savoir si l'ensemble de la population turque, surtout son Gouvernement, pourront s'accommoder longtemps de la perte de souveraineté et d'indépendance qu'implique l'adhésion à l'Union européenne. Ayant vécu depuis des siècles et, dans une certaine mesure, prospéré sous un régime autoritaire, plus récemment, sous une *démocratie musclée*, la Turquie deviendrait, du jour au lendemain, la province d'un nouvel empire à la gestion duquel elle ne participerait que pour un modeste pourcentage comparé aux 100% d'autorité et de responsabilité dont elle a toujours fait usage jusqu'à maintenant. Il lui faudrait se conformer à la tâtillonne réglementation unificatrice de Bruxelles et renoncer à bien de ses spécificités nationales. Placée à un carrefour hautement stratégique, elle y servirait des intérêts dont, souveraine et indépendante, elle a le bénéfice exclusif, notamment en ce qui concerne l'énergie et le contrôle de l'eau. Les avantages économiques qu'elle retirerait de l'intégration au marché européen seraient contrariés par l'obligation dans laquelle elle se trouverait de substituer la po-

litique générale de l'Union à la sienne.

Constamment soucieux de moderniser leurs pays, les militaires turcs ne sont pas disposés à abandonner le rôle de gardiens de la nation. Longtemps rangés dans le camp américain, ils sont, avant tout, nationaux et, à ce titre, ils rejettent à la fois l'islamisme rétrograde et les abandons de souveraineté, bien qu'ils tiennent les critères de Copenhague pour un progrès auquel ils souscrivent. Sollicitée à l'Ouest, une partie de l'intelligentsia turque regarde aussi, vers le Nord et vers l'Est, les richesses démographiques et matérielles de la Russie et de la Chine en train d'effacer un vieil antagonisme. Le groupe des langues turques s'étend loin vers l'Est, jusque y compris les Ouïghours chinois. Faut-il céder ces atouts à la discrétion d'un pouvoir supranational européen ou ceux-ci ne doivent-ils relever que d'Ankara? Faut-il s'associer à l'économie manifestement anémique d'une Europe vieillissante, démographiquement affaiblie et de moins en moins compétitive? A l'évidence, se détournant du monde atlantique, l'avenir est à l'Asie du Pacifique. Ankara serait-il sur le point de faire un mauvais choix? Le soutien de la puissante Amérique est-il un mirage? Faut-il, entrant dans l'Union, en servir les intérêts au dépens de ceux de la nation turque souveraine?

A moins que se vérifie l'hypothèse avancée par Bernard Lewis, selon laquelle, avant la fin du siècle, l'ensemble de l'Europe géographique serait islamiste. Dans ce cas, forte du poids des quelque 100 millions d'habitants qu'elle comptera, la Turquie prendrait une éclatante revanche de son échec devant Vienne en 1683. Elle disposerait en maître du destin des peuples de cette Europe, soit 6% de la population mondiale, l'islam rassemblerait alors près d'un milliard et demi de fidèles et rivaliserait, quant au nombre, avec la Chine ou avec l'Inde, la chrétienté devenant minoritaire. Pour en arriver là, *l'islamisme modéré* aurait fait place à un islamisme militant et combattant: la foi, bien davantage que la laïcité, déplace les montagnes.

Autre hypothèse, aux moindres conséquences, la Turquie ne ferait qu'un tour de valse avec l'Union européenne. Elle en retirerait, temporairement, le maximum d'avantages économiques pour s'en détourner le moment venu, afin d'avoir toute liberté de négocier ses intérêts avec les grandes puissances de demain, celles de la zone Asie-Pacifique. Et personne ne pourrait reprocher à Ankara de pratiquer un réalisme propice à la prospérité de sa population.

P. M. G.
(A suivre)